

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Incendie à Mouila

## Une famille désormais sans toit au quartier Mangui



Des badauds assistant, impuissants...



... à l'incendie.



Des volontaires tentant de circonscrire le feu avec les moyens du bord.

BPIM

Mouila/Gabon

LA famille Moussavou se retrouve désormais sans habitation, après l'incendie qui a ravagé sa maison, dernièrement, au quartier Mangui, dans le deuxième arrondissement de la commune de Mouila.

Chose étonnante, l'incendie s'est produit alors que la demeure était vide de ses occupants, ceux-ci se trouvant tous au travail à cet instant précis.

Comment une maison vide a-t-elle pu prendre feu? Cette interrogation a

été entendue ici et là, dans le quartier Mangui.

D'aucuns n'ont d'ailleurs pas hésité à suspecter un

acte criminel. L'incendie, d'une rare vio-

lence, aurait pu faire davantage de victimes si de bonnes volontés ne s'étaient pas mobilisées pour sauver les maisons mitoyennes. Dans une ville dépourvue d'un casernement des sapeurs pompiers, du sable et de l'eau ont été les éléments ayant permis aux volontaires de freiner la propagation des flammes.

Mais, pour Mme Moussavou, agent au ministère de l'Agriculture, ce fut, hélas, la désolation. Et pour cause. Tous ses effets sont partis en fumée. Ainsi ceux des siens qui partageaient avec elle cette case partie en fumée.

## Usurpation de fonctions à Bitam

## Nnang-Bekale, le faux agent de la Documentation

SCOM

Libreville/Gabon

JEAN-BERTIN Nnang-Bekale, un compatriote de 54 ans, ancien agent de la Garde républicaine (GR) et des Forces de police nationale (FPN), a été admis à la prison centrale d'Oyem, le vendredi 27 octobre dernier, poursuivi pour faux et usage de faux et usurpation de fonctions.

En parcourant le rapport d'enquête, on apprend que le mis en cause profitait de faux titres pour commettre des délits. Il aurait extorqué de l'argent à plusieurs personnes à Bitam en se prévalant d'attributs fantaisistes. Les derniers événements à l'origine des déboires judiciaires de ce natif de Mitzic remontent au dimanche 22 octobre 2017. Ce jour-là, Jean-Bertin Nnang-Bekale oblige un chauffeur de taxi à le suivre dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Bitam. Il se présente à l'agent assurant la garde comme étant un brigadier-chef major de la police, affecté récemment à la Documentation du chef-lieu du département du Ntem. Il explique que le transpor-



Jean-Bertin Nnang-Bekale dans les locaux de la brigade-centre de Bitam. Photo de droite : La fausse carte professionnelle qu'il utilisait pour ses activités louches.

teur serait recherché par son unité. Avant d'émettre le vœu de voir le mis en cause placé en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie. Car, dira-t-il, il n'a pas confiance en ses collègues!

Sauf que le caractère curieux de cette démarche n'échappe pas au gendarme. « Les propos de ce policier ont tout de suite suscité des réserves de la part du commandant de brigade, qui s'est opposé à cette curieuse requête. Le directeur des enquêtes a demandé plutôt à son interlocuteur de revenir le lendemain matin avec le taximan », explique une source militaire.

Le lendemain lundi 23 octobre, Nnang-Bekale ne se

présente pas à la brigade-centre de gendarmerie, comme convenu. Il y apparaîtrait seulement un peu plus tard, mais dans des dispositions qui font tout de suite comprendre aux éléments présents au poste à ce moment-là qu'ils ont affaire à un truand. En effet, il est sous escorte d'un de leurs collègues!

C'est que, la veille, Jean-Bertin aurait extorqué 10 000 francs à une ressortissante camerounaise, en se faisant passer pour un agent de la Documentation. Déclenchant le courroux des parents de cette dernière, qui exigent au fameux agent la restitution de l'argent perçu. Dans la foulée, ils confisquent sa carte profes-



sionnelle. Et oui, il en avait une, pour mener ses activités en marge de la loi. Première question posée au mis en cause : quel est le nom de l'actuel commandant en chef des Forces de police nationale ? Pris au dépourvu, le suspect reste muet.

ÉCROUÉ À LA MAISON D'ARRÊT • Bafouillant lors de l'interrogatoire, l'usurpateur présumé, dans un premier temps, affirme qu'il est un vrai policier, anciennement en poste au commissariat central de Libreville, nouvellement affecté à la Documentation de Bitam. Avant de révéler, ensuite, qu'il est un vrai policier, mais enrôlé à l'aide des documents d'État-civil de

son frère.

Approchés dans le cadre de cette affaire, les éléments de la Documentation du chef-lieu du département du Ntem feront savoir, quant à eux, que le mis en cause s'est également présenté à leur bureau, cette fois comme un agent de l'Inspection à Libreville, en séjour à Bitam pour des obsèques...

« Des recherches approfondies nous ont permis de découvrir que le numéro matricule du mis en cause est celui d'un policier à la retraite depuis 2016 », indique-t-on à la direction des enquêtes de la brigade de gendarmerie de Bitam. Fort de tous ces éléments accablants, Jean-Bertin Nnang-Bekale a fini par avouer: c'est un ancien agent, révoqué en 2013. Il a également reconnu s'être fait établir une fausse carte professionnelle.

Au terme de l'enquête préliminaire dans le chef-lieu du département du Ntem où il a été mis aux arrêts par les gendarmes, le mis en cause a été transféré, quatre jours plus tard, à Oyem pour la poursuite de l'instruction judiciaire. Il médite actuellement sur son sort à la maison d'arrêt locale, en attendant son procès.

## Faits d'ailleurs

Après avoir gagné 250 000 euros, elle est agressée chez elle

Jeudi, un homme de 24 ans a été condamné à Nantes (France), à une peine de 24 mois de prison, dont 15 avec sursis. Le 12 octobre dernier, se faisant passer pour un gendarme, il avait forcé la porte du domicile d'une sexagénaire qu'il avait bâillonnée, ligotée, avant de lui voler 7 000 euros. Il n'avait pas choisi sa cible au hasard : une amie lui avait appris que cette dame avait remporté la coquette somme de 250 000 euros à un jeu de grattage.

Il géolocalise sa petite amie sur Snapchat, la surprend avec un homme et le poignarde

Samedi soir, un homme de 25 ans, particulièrement jaloux, était nerveux de ne pas recevoir de nouvelles de sa petite amie, qui ne répondait pas au téléphone. Il l'a alors géolocalisé avec l'application Snapchat qui lui a révélé que sa compagne se trouvait près de la piscine municipale de Billère (France). Fou de rage, le jeune homme s'est précipité sur les lieux, armé d'un couteau. Arrivé sur place, il a surpris sa petite amie en compagnie d'un homme dans une voiture. Furieux, il a poignardé ce dernier. Le suspect a été interpellé et placé en garde à vue. Il avait déjà été inquiété il y a quelques mois pour suspicion de violences sur sa compagne.

Il viole 10 cadavres de femmes au funérarium

Depuis le mois de juillet 2017, un homme, âgé de 70 ans, a violé une dizaine de cadavres de femmes au funérarium de Roanne (France). Ce sont les employés du funérarium qui, intrigués par les allers-retours incessants du septuagénaire, ont fini par mettre en place un système de surveillance et à le prendre en flagrant délit. Le retraité a été interpellé et placé en garde à vue. Il s'introduisait dans les salons mortuaires en pleine journée pour accomplir ses tristes méfaits. Il a été mis en examen pour "atteinte à l'intégrité de cadavres". Il est également soupçonné d'avoir volé les sous-vêtements de ses victimes. Déjà condamné pour des faits d'agression sexuelle, il a été laissé libre sous contrôle judiciaire. Il risque jusqu'à un an de prison pour atteinte à l'intégrité de cadavres et jusqu'à trois ans pour les vols.

Rassemblés par JNE